

QUESTIONNAIRE SUR LES COÛTS DES TRANSPORTEURS AÉRIENS RÉGULIERS INTERNATIONAUX DE PASSAGERS (Instructions et description des régions géographiques à la page A-2)

Nom du transporteur :		Période : 12 mois, allant de à :									
Monnaie (dollar US ou monnaie nationale)		MONTANTS TOTAUX POUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE									
Taux de change entre la monnaie nationale et le dollar US au cours de la période : 1 dollar US =											
SECTION I — Dépenses par type d'aéronef et données d'exploitation par type d'aéronef et groupe de routes ¹		TYPE D'AÉRONEF (spécifier)									
Indiquer dans les cases ci-après si les données de la Section 1 portent sur :											
les vols intérieurs <input type="checkbox"/> les vols non réguliers <input type="checkbox"/>											
I.1	Dépenses afférentes aux vols, <i>exception faite des coûts du carburant et du lubrifiant</i>										
I.2	Dépenses d'entretien et de révision										
I.3	Coût de la dépréciation et de l'amortissement										
I.4	Heures de vol cale à cale (utiliser des feuilles supplémentaires si nécessaire) :										
a)	sur les services réguliers internationaux	Total									
	Par groupe de routes	RG									
	(Spécifier, p. ex. 11 NA)	RG									
		RG									
		RG									
		RG									
b)	sur les vols non réguliers internationaux	Total									
	Par groupe de routes	RG									
	(Spécifier, p. ex. 11 NA)	RG									
		RG									
c)	sur les vols intérieurs	Total									
d)	tous services (a + b + c)	Total									
SECTION II — Dépenses par région géographique ou groupe de routes ¹		RÉGION OU GROUPE DE ROUTES		Amérique du Nord	Amérique centrale/ Caraïbes	Amérique du Sud	Europe	Moyen-Orient	Afrique	Asie/Pacifique	Vols intérieurs
Indiquer dans les cases ci-après si les données de la Section II portent sur :		(Spécifier, p. ex. 11 NA)									
les vols non réguliers <input type="checkbox"/>											
II.1	Carburant et lubrifiant										
II.2	Redevances d'atterrissage et autres redevances d'aéroport associées										
II.3	Redevances de navigation aérienne										
II.4	Dépenses d'escale										
SECTION III — Autres dépenses d'exploitation		Tous les groupes de routes internationales ou toutes les régions		Vols intérieurs		Nom et qualité de la personne remplissant le questionnaire :					Téléphone :
Indiquer dans les cases ci-après si les données de la Section III portent sur :						Remarques : (préciser toute différence par rapport aux instructions et aux définitions des régions géographiques figurant à la page A-2)					Fax :
les vols non réguliers <input type="checkbox"/>											Courriel :
III.1	Services passagers (traitements et dépenses de personnel de cabine compris)										
III.2	Commissions versées										
III.3	Autres dépenses afférentes à l'établissement des billets, aux ventes et à la publicité										
III.4	Frais généraux et frais d'administration										
III.5	Dépenses d'exploitation diverses										
SECTION IV — Solde des recettes et dépenses hors-exploitation											
IV.1	Total (vols internationaux et intérieurs) (Note : + = recettes, - = dépenses)										
TOTAL — SECTIONS I à IV											
						Note 1.— Les groupes de routes sont décrits à la page B-4 du questionnaire sur les recettes. Les groupes de routes indiqués devraient être les mêmes que ceux pour lesquels des données sont indiquées dans le questionnaire sur les recettes.					

INSTRUCTIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

INSTRUCTIONS

Notes générales

- a) Les États contractants de l'OACI sont priés de renvoyer le présent questionnaire dûment rempli pour chacune de leurs compagnies aériennes qui assurent des services aériens réguliers internationaux de passagers. Les renseignements fournis seront publiés sous une forme qui ne permettra pas d'identifier les exploitants. Les données communiquées doivent être des totaux portant sur une période de 12 mois qui corresponde le plus possible à l'année civile indiquée dans la lettre de couverture, la période devant être inscrite dans l'espace prévu. Pour que les réponses parviennent à l'OACI avant la date indiquée dans la lettre, il ne sera peut-être pas possible de fournir des données financières définitives et apurées, mais des données provisoires suffiront. De même, si l'on ne peut apporter des réponses complètes dans l'une quelconque des sections du questionnaire, il serait utile de fournir des réponses partielles et/ou des données globales.
- b) Les données relatives aux étapes intérieures des services internationaux doivent aussi être incluses. Prière d'indiquer toutes les exceptions. Il serait préférable que les dépenses soient indiquées pour les vols intérieurs aux Sections II, III et IV. Si cela pose problème, fournir uniquement les données sur les vols internationaux.
- c) Les données financières peuvent être indiquées dans la monnaie nationale ou en dollars US. Dans les deux cas, il convient d'inscrire dans l'espace prévu le taux de change annuel moyen pondéré qui a été ou qui doit être utilisé pour convertir la monnaie nationale en dollars US.
- d) *Inclure* à l'endroit approprié dans le questionnaire *tous* les renseignements concernant les dépenses et les données d'exploitation du transport de fret et de poste (y compris les activités des avions tout cargo). *Ne pas inclure* les dépenses afférentes à la fourniture de services d'entretien, de manutention et d'approvisionnement à d'autres transporteurs aériens.
- e) Les dépenses et les données d'exploitation doivent être indiquées dans les cas ci-après :
- 1) services en pool — par chaque transporteur participant pour ses services propres ;
 - 2) vols avec aéronefs loués (conformément à des accords de location) — par le transporteur exploitant le vol : les dépenses concernant l'aéronef devraient être indiquées à la rubrique I.1 Dépenses afférentes aux vols ;
 - 3) en cas de partage de codes, de réservation de capacité et de services exploités en commun et d'autres arrangements commerciaux — uniquement par le transporteur qui exploite le vol.
- Les coûts à indiquer ne doivent pas comprendre les dépenses relatives au sous-alinéa 2) ci-dessus.
- f) Chaque rubrique est décrite brièvement ci-après. On trouvera des définitions plus détaillées des différentes rubriques des données financières dans les instructions figurant au verso du formulaire du transport aérien EF (révisé récemment) de l'OACI intitulé « Renseignements financiers — Entreprises de transport aérien régulier ».

SECTION I — Dépenses par type d'aéronef et données d'exploitation par type d'aéronef et par groupe de routes

Fournir des données pour tous les types d'avions utilisés pour les services internationaux, qu'il s'agisse d'avions de transport combiné ou d'avions tout cargo en indiquant leur modèle (par exemple A300-B4, DC10-30CF, B747-200F).

- I.1 Dépenses afférentes aux vols, *exception faite des coûts du carburant et du lubrifiant*. Cette rubrique comprend les traitements et dépenses des équipages de conduite, l'assurance de l'équipement de bord, la location de l'équipement de bord (à l'exclusion des paiements versés dans le cadre d'un contrat de location-acquisition ou de location-financement), la formation du personnel de conduite et les autres dépenses afférentes aux vols, à l'exclusion de celles qui font l'objet des rubriques I.2, I.3 et II.1.

- I.2 Dépenses d'entretien et de révision. *Inclure* à ce sous-compte tous les frais de réparation, de révision et d'entretien du matériel volant, y compris les paiements versés à des entrepreneurs de l'extérieur ou des constructeurs. *Ne pas inclure* les dépenses engagées pour la fourniture de services d'entretien et de révision à d'autres entreprises de transport aérien.
- I.3 Coût de la dépréciation et de l'amortissement. Inclure tous les coûts de la dépréciation et de l'amortissement relatifs au matériel volant, y compris les frais des aéronefs acquis par contrats de location-acquisition ou de location-financement. Dans la mesure du possible, inscrire l'amortissement des biens meubles et immeubles dans les comptes appropriés ou dans le sous-compte III.5.
- I.4 Heures de vol cale à cale. Dans la mesure du possible, ventiler les données par type d'aéronef et **par groupe de routes**, même si l'on ne dispose pas des éléments détaillés de cette ventilation.

SECTION II — Dépenses par région géographique

Les régions géographiques sont définies ci-après. Les données de la Section II peuvent aussi être ventilées par groupe de routes (dans ce cas veuillez spécifier chaque groupe de routes). Les groupes de routes sont décrits dans le formulaire sur les recettes des transporteurs.

- II.1 Carburant et lubrifiant. Inscrive les redevances de fournitures, les droits et taxes non remboursables.
- II.2 Redevances d'atterrissage et autres redevances d'aéroport associées. Inscrive à ce sous-compte toutes les redevances et taxes relatives au trafic aérien que les aéroports perçoivent auprès de l'entreprise pour services fournis sur place à l'aéroport et qui comprennent les redevances d'atterrissage, les redevances de passagers et de fret, les redevances de sûreté, les redevances de stationnement et d'abri.
- II.3 Redevances de navigation aérienne. Inscrive à ce sous-compte les redevances imposées à l'entreprise pour la fourniture des installations et services de route. Lorsqu'une redevance unique est perçue pour les installations et services d'aéroport et de route, en inscrire le montant au sous-compte II.2.
- II.4 Dépenses d'escale. *Inscrive* toutes les dépenses encourues (passagers et/ou fret) pour l'acheminement du trafic, le chargement et l'entretien des aéronefs, y compris les paiements versés aux entrepreneurs de l'extérieur. *Ne pas inscrire* les dépenses faites pour le personnel de vente aux aéroports (qui doivent être indiquées dans le sous-compte III.3), pour l'acheminement du trafic et les services connexes ainsi que pour l'entretien des aéronefs des autres entreprises de transport aérien.

SECTION III — Autres dépenses d'exploitation

- III.1 Services passagers. *Inscrive* toutes les dépenses faites pour les services de passagers (y compris les appointements, indemnités et dépenses du personnel affecté au service de passagers à bord et au sol) ; le montant des primes d'assurance-passagers, responsabilité et accidents à la charge de l'entreprise ; les frais des services dont bénéficient les passagers à la suite de l'annulation ou du retard des vols. *Ne pas inscrire* les dépenses engagées pour assurer des services à d'autres entreprises de transport aérien.
- III.2 Commissions versées. Inscrive les commissions à verser aux tiers pour la vente des services de transport assurés par l'entreprise, en indiquant de préférence le montant *brut* (signaler toute méthode différente).
- III.3 Autres dépenses afférentes à l'établissement des billets, aux ventes et à la publicité. Inscrive toutes les dépenses afférentes à ces trois fonctions, y compris les frais correspondant au personnel, aux locaux, les frais de réservation, de réclame et de publicité.

- III.4 Frais généraux et frais d'administration. Inscrive toutes les dépenses afférentes aux fonctions administratives et générales de l'entreprise. Les frais généraux directement rattachés à des fonctions précises doivent, de préférence, être inscrits ailleurs, dans les comptes correspondants.

- III.5 Dépenses d'exploitation diverses. Inscrive à ce compte les dépenses d'exploitation qui ne peuvent figurer aux Sections I à III.

SECTION IV — Solde des recettes et dépenses hors-exploitation

Inscrive les profits et les pertes résultant de la réforme des biens meubles et immeubles, des opérations de change, des intérêts bruts versés sur les prêts contractés en vue de l'achat de matériel volant, y compris l'élément intérêt du financement des baux financiers d'aéronef, des intérêts nets versés sur les prêts et les découverts non liés à l'achat de matériel volant, et des recettes et dépenses hors-exploitation. *Ne pas inscrire* les versements provenant des fonds publics ni le solde des recettes des sociétés affiliées.

DESCRIPTION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Amérique du Nord

Bermudes, Canada, Saint-Pierre-et-Miquelon et États-Unis, y compris l'Alaska et Hawaii, mais à l'exclusion des îles Vierges et de Porto Rico.

Amérique centrale/Caribbes

Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Grenade, Guadeloupe, Guatemala, Haïti, Honduras, îles Caimanes, îles Turques et Caïques, îles Vierges britanniques, îles Vierges américaines, Jamaïque, Martinique, Mexique, Montserrat, Nicaragua, Panama, Porto Rico, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

Amérique du Sud

Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie (incluant les îles San Andrés), Équateur, Guyana, Guyane française, îles Falkland (Malvinas), Paraguay, Pérou, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Moyen-Orient

Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, régions sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, République arabe syrienne et Yémen.

Europe

Europe géographique et Açores, Chypre, Fédération de Russie (ouest de l'Oural), îles Canaries, Groenland, Islande, Madère, Malte et Turquie.

Afrique

Le continent africain (y compris l'Algérie, l'Égypte, le Maroc, le Soudan et la Tunisie) et les îles voisines, à l'exclusion des Açores, des îles Canaries, de Madère et de Malte.

Asie/Pacifique

Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, RAS de Hong Kong, RAS de Macao, Fédération de Russie (est de l'Oural), Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée et toutes les autres îles du Pacifique (incluant Christmas Islands, Fidji, Guam, île de Norfolk, Îles Cook, îles des Cocos [Keeling], îles Mariannes septentrionales, Îles Marshall, îles Mineures éloignées des États-Unis, Îles Salomon, îles Wallis-et-Futuna, Kiribati, Micronésie (États fédérés de), Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie, Palaos, Pitcairn, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Vanuatu), Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Taiwan (province de Chine), Thaïlande, Timor-Leste, Turkménistan et Viet Nam.